



# PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°3 du 25 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

**Présents** : Joseph JUGÉ, Séverine DERVAL, Lionel MOAL, Chantal JOUFFLINEAU, Olivier DERSOIR, Samuel HOUILLOT, Danièle GODET, Mathieu FRÉMONT, Jacky LEPAGE, Adrien JONCHERAY.

**Excusé** : Sylvie BELLANGER, Guillaume BELOUARD, Christophe BOIS, Christian BLAISE (donnant pouvoir à Chantal JOUFFLINEAU), Cédric RIVRON.

**Secrétaire de séance** : Chantal JOUFFLINEAU.

## I. APPROBATION DU PV DU 18 FEVRIER 2021

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 18/02/2021.*

## II. COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2020

### a) Compte de Gestion et Compte Administratif 2020 du budget principal :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif du budget principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie. Il se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report solde N-1	0 €	Charges générales	187 496,92 €
Emprunts : rembst capital	64 055,26 €	Charges personnel	268 887,58 €
Dépenses	175 034,06 €	Autres charges, amortissements	110 716,74 €
Intégrations (écritures d'ordre)	48 105,87 €	Intérêts d'emprunts	12 944,92 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>287 195,19 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>580 046,16 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédent investissement n-1	3 643,30 €	Excédent fonctionnement n-1	162 411,66 €
Excédent fonctionnement capitalisé n-1	135 614,70 €	Impôts et taxes (voir b)	399 509,48 €
FCTVA 2018 et Taxe Aménagt	15 179,38 €	Dotations Etat	267 505,85 €
Subventions	3 155,14 €	Loyers, produits des services	36 913,62 €
Emprunts	1 178 000,00 €	Rbst charges personnel, divers	18 397,88 €
Amortissements et Intégrations	91 974,32 €		
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>1 427 566,84 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>884 738,49 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>1 140 371,65 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>304 692,33 €</b>

*Après que Monsieur le Maire se soit retiré et, sur proposition de Mme Derval – Adjointe en charge des finances, élue présidente de l'assemblée, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

- De valider le compte de gestion 2020 de la Trésorerie
- De valider le compte administratif 2020 du budget principal de la commune
- D'affecter les résultats 2020 au Budget Principal 2021, comme suit :
  - ⇒ Reprise de l'excédent d'investissement de 1 140 371,65 € en recette d'investissement.
  - ⇒ Reprise de l'excédent de fonctionnement de 304 692,33 € en recette de fonctionnement.

**b) Compte de Gestion et Compte Administratif 2020 du budget annexe « Lotissement de la Talbottière2 »**

Le budget annexe d'un lotissement permet de retracer l'intégralité des dépenses et recettes de l'opération d'aménagement. Il permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisé.

La méthode de comptabilité est différente puisqu'il s'agit ici de gestion de stock de terrains. La valeur de ces terrains (prix d'achat + travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stock de classe 3 et 7. Lorsqu'un terrain est vendu, le produit de la vente est inscrit en recette de fonctionnement au compte 7015 et en fin d'année on sort du stock les terrains qui ont été vendus.

Pour notre lotissement de La Talbottière 2, fin 2012 la surface cessible totale était de 16 427 m<sup>2</sup>. Depuis, 4 parcelles soit 4393 m<sup>2</sup> ont été vendues. Le prix de revient du m<sup>2</sup> est actuellement de 8,4990102 € suivant les travaux de viabilisation réalisés (pour 139 613 €). Il reste donc 12 034 m<sup>2</sup> à vendre d'une valeur totale de 102 277 €.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif du budget du lotissement de la Talbottière2 qui est conforme au Compte de Gestion de la Trésorerie. Il se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock final	102 277,00 €	7133 – Valeur du stock initial	102 277,00 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>102 277,00 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>102 277,00 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock initial	102 277,00 €	7133 – Valeur du stock final	102 277,00 €
001 – Excédent invest. N-1	14 995,97 €	002 – Excédent fonct. N-1	3 576,44 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>117 272,97 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>105 853,44 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>+14 995,97 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>+3 576,44 €</b>

*Après que Monsieur le Maire se soit retiré et, sur proposition de Mme Derval – Adjointe en charge des finances, élue présidente de l'assemblée, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *De valider le compte de gestion 2020 du lotissement de la Talbottière2, de la Trésorerie*
- *De valider le compte administratif 2020 du budget du lotissement de la Talbottière2*
- *D'affecter les résultats 2020 au Budget Lotissement de la Talbottière2 de 2021, comme suit :*

⇒ *Reprise de l'excédent d'investissement de 14 995,97 € en recettes d'investissement.*

⇒ *Reprise de l'excédent de fonctionnement de 3 576,44 € en recettes de fonctionnement.*

### **III. TAXES LOCALES 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie Générale de la Mayenne a transmis l'état de notification des bases prévisionnelles 2021 de la commune de La Selle-Craonnaise. Ce document retrace l'ensemble des bases prévisionnelles d'impôts directs locaux et des compensations. Mais, suite à la disparition de la taxe d'habitation, ce document a été revu. Ainsi, pour compenser la perte des recettes de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé de neutraliser la part départementale du foncier bâti pour la reverser aux communes. Par conséquent, le taux 2020 de la commune soit 31,16% est augmenté de celui du département (19,86%), donc le nouveau taux de référence de la taxe sur le foncier bâti est de 51,02%.

Le Conseil Municipal doit déterminer les taux de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non-bâti.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B et suivant,

Vu le coût de la construction de l'école et les subventions attendues mais non-acquises,

Monsieur le Maire et la commission « Finances » proposent de voter une augmentation des taux selon le tableau présenté ci-dessous :

	Taux 2020	Taux 2021 DGFIP	Taux proposés
Taxe habitation	19,13 %	-	
Taxe foncier bâti	31,16 %	51,02 %	53,02 %
Taxe foncier non bâti	35,57 %	35,57 %	39,57 %

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Vote les taux d'imposition suivant :**
  - o **Taxe foncière sur le bâti : 53,02 %**
  - o **Taxe foncière sur le non-bâti : 39,57 %**

#### IV. BUDGETS 2021

##### a) Budget Principal 2021

Monsieur le Maire présente et détaille le Budget Principal 2021 de la commune qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
RAR 2020	1 170 406,65 €	Charges générales	219 060,00 €
Emprunts : rembst capital	116 588,40 €	Charges personnel	269 100,00 €
Opérations d'investissement	368 857,69 €	Autres charges	88 650,00 €
		Intérêts d'emprunts	19 500,00 €
Ecritures d'ordre budgétaire	85 325,64 €	Ecritures d'ordre budgétaire	30 435,68 €
		Virement à l'investissement	383 796,09 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>1 741 178,38 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>1 010 541,77 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédent investissement n-1	1 140 371,65 €	Excédent fonctionnement n-1	304 692,33 €
FCTVA n-2 et Taxe Aménagt	10 500,00 €	Impôts et taxes	416 857,00 €
Subventions et Divers	91 090,32 €	Dotations Etat	235 900,00 €
		Loyers, produits des services	36 075,00 €
Ecritures d'ordre budgétaire	115 420,32 €	Rbst charges personnel, divers	16 676,44 €
Virement du fonctionnement	383 796,09 €	Ecritures d'ordre budgétaire	341,00 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>1 741 178,38 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>1 010 541,77 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget principal 2021 de la commune tel que présenté ci-dessus**
- **Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.**

##### b) Budget 2021 Lotissement de la Talbottière2

Monsieur le Maire présente et détaille le Budget 2021 du lotissement de La Talbottière2 qui se synthétise ainsi :

DEPENSES INVESTISSEMENT	MONTANT	DEPENSES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock final	102 277,00 €	7133 – Valeur du stock initial	102 277,00 €
16878 – Remboursement avance	14 995,97 €	6522 – Reversement à la commune	3 576,44 €
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>117 272,97 €</b>	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>105 853,44 €</b>
RECETTES INVESTISSEMENT	MONTANT	RECETTES FONCTIONNEMENT	MONTANT
3355 – Valeur du stock initial	102 277,00 €	7133 – Valeur du stock final	102 277,00 €
001 – Excédent invest. N-1	14 995,97 €	002 – Excédent fonct. N-1	3 576,44 €
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>117 272,97 €</b>	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>105 853,44 €</b>
<b>Solde Investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Solde Fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le budget 2021 du lotissement de la Talbottière 2 tel que présenté ci-dessus ;**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes, pièces et documents s'y rapportant.**

## V. **ENGAGEMENT DE TRAVAUX**

Suite au vote du budget, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les travaux et, par conséquent, de signer les devis suivants :

### a) **Devis travaux toiture Orion :**

Suite aux conclusions de l'expert de l'assurance, il est possible d'engager les travaux d'étanchéité de la toiture de la salle de l'Orion : après la consultation de plusieurs entreprises, Soprema de Rennes est la société choisie pour 33 366,54 € ttc.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le devis de l'entreprise Soprema pour un montant de 33 366,54 € ttc**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux.**

### b) **Devis aménagement route du Ponceau :**

Suite à la consultation engagée auprès de 3 entreprises et le rapport d'analyse des offres reçu par le maître d'œuvre, Mayenne Ingénierie, le choix de la commission se porte vers la société Eurovia pour 27 444,00 € ttc.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Adopte le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 27 444 € ttc**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à engager les travaux.**

### c) **Devis éclairage public école :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public à proximité de la nouvelle école, référencé EP-08-001-21.

Il précise, qu'à ce niveau d'instruction du dossier, les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Le TE53 propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Estimation HT des travaux	Subvention de TE53	Frais de maîtrise d'œuvre	Montant total à charge de la commune
19 000 €	4 750 €	950 €	15 200 €

Le TE53 finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire Energie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Une contribution de 50% des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

A la clôture de l'opération, le TE53 communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Syndicat.

Ces explications entendues et après délibération,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve le projet d'éclairage public autour de la nouvelle école.**
- **Décide de contribuer aux financements, sous forme de fonds de concours, d'un montant de 15 200 € au compte d'investissement 20415.**
- **D'inscrire à son budget les dépenses afférentes.**

## **VI. TARIFS ORION SUITE CRISE SANITAIRE**

Depuis la première annonce du Président de la République le 16 mars 2020, la salle de l'Orion a été fermée et toutes les locations ont été reportées ou annulées.

Pour information, la perte des recettes pour 2020 est d'environ 40 000 €.

Le 11 juin 2020, le conseil municipal avait décidé que, étant donné que ces reports ou annulations n'étaient pas du fait des locataires eux-mêmes mais du fait de la crise sanitaire, un geste pouvait être effectué en leur faveur, pour la période du 14 mars au 31 octobre 2020.

Depuis, la situation sanitaire ne permettant toujours pas d'accueillir de festivités dans la salle et selon l'avis de principe émit lors de la séance précédente, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents confirme que :**

- ***En cas de report d'une location, suite à une interdiction de l'Etat et dû à la crise sanitaire, prévue entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 décembre 2021, sur l'année 2021 ou 2022 ou 2023, les tarifs en vigueur du contrat initial seront maintenus et les arrhes seront conservées ;***
- ***En cas d'annulation, les arrhes versées seront restituées.***

## **VII. TRANSFERT DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire de St Aignan-sur-Roë a contacté la commune de La Selle-Craonnaise concernant le plan « France Relance » et notamment l'aide pour la rénovation énergétique des équipements sportifs.

En effet, cette subvention étant liée au nombre d'habitant et suite à la fusion des clubs de football, Mr PENE a demandé l'autorisation à Mr JUGÉ d'ajouter les sellois aux saint-aignanais pour son projet de changement d'éclairage du terrain d'entraînement.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- ***D'autoriser la commune de St Aignan à ajouter le nombre d'habitants de La Selle-Craonnaise (950) en plus des saint-aignanais dans le cadre de l'aide financière sollicitée auprès de France Relance.***

## **VIII. DOCUMENT UNIQUE**

*Parole à Chantal JOUFFLINEAU*

Considérant que, selon l'article L4121-1 du Code du Travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprenant : les actions de prévention des risques professionnels, les actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ;

Considérant que selon l'article L4121-3 du Code du Travail, l'employeur met en œuvre les actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Afin de répondre aux obligations du Code du Travail, la commune a souhaité s'investir dans une démarche de prévention en élaborant un Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document récapitule en 1<sup>ère</sup> partie l'évaluation des risques puis la 2<sup>ème</sup> partie est consacrée au plan d'actions mis en place.

La société Optirisk avait été mandatée en début 2020 pour rencontrer tous les agents communaux sur leur lieu de travail. Suite à ses conclusions, Mr Jugé, Mme Joufflineau et Mr Ricous ont étudié le document et présenté leur plan d'action au comité technique du Centre de Gestion qui l'a approuvé.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :**

- ***Valider le Document Unique présenté***
- ***Valider les actions de prévention prévues dans le plan d'action présenté***
- ***Autoriser Monsieur le Maire à signer le Document Unique et son plan d'action***
- ***S'engager à mettre en œuvre le plan d'actions et à en assurer son suivi régulier***
- ***Revoir et mettre à jour le Document Unique tous les ans***
- ***Autoriser Monsieur le Maire à nommer un assistant de prévention.***

## IX. RAPPORT DES COMMISSIONS

S  
·  
B  
E  
L  
L  
A  
N  
G  
E  
R

- **Commission Affaires sociales**
  - CCAS : réunion le 16 mars à 20h pour vote du budget et autres points : compte-rendu.
  - Repas du CCAS fixé au dimanche 24 octobre 2021.
  - Argent de poche : réunion avec les jeunes le 20/03 : compte-rendu par Chantal.
  - Relance du Nulle Part Ailleurs pour intervention auprès du conseil.
- **Commission Scolaire et Périscolaire**
  - Voyage scolaire d'avril : toujours dans l'incertitude.
  - Prochaine réunion des agents du périscolaire programmée le 12/04.
  - Prévoir une réunion de la commission scolaire.
  - Conseil d'école du 9 mars : compte-rendu.
  - Demande de cabane à vélos : voir avec commission Bâtiments.
  - Socle Numérique : Demande de subvention avant le 31/03. Avis des enseignantes et des services académiques demandés.

S  
·  
D  
E  
R  
V  
A  
L

- **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**
  - Réunion de la commission le 17/03 : Organisation du concours des maisons fleuries.
  - Réunion de la commission le 31/03 : Organisation des fêtes de fin d'année dans le village.
- **Commission Finances/Vie économique**
  - Point budgétaire : voir point I à III.

L.  
M  
O  
A  
L

- **Commission Bâtiments**
  - Nouvelle école :
    - Bilan des réunions de chantier.
    - Prochaine réunion de chantier le lundi 29 mars.
  - Commerce :
    - Etude énergétique suite travaux isolation : rdv le 23/03.
    - Dossier de travaux de la toiture-terrasse : en cours.
  - Pavillon du cèdre : travaux en cours.
  - Orion :
    - Toiture orion : vu au point V.
    - 2 devis reçus pour réfection du parquet : 2 514 € (partielle) ou 15 973 € (totale).
  - Complexe sportif : délimitation de la propriété rue de la Gare en cours.
  - Pour prochaine commission Bâtiments : réflexion sur le devenir de tous les bâtiments communaux.

C  
·  
J  
O  
U  
F  
F  
L  
I  
N  
E  
A  
U

- **Commission Espaces verts :**
  - Visite du service technique tous les 1<sup>er</sup> lundis du mois par un membre de la commission « espaces verts ».
  - Aire de jeux : rdv avec SDU pour préparation terrain : compte-rendu.
  - Service technique au cimetière pour préparation pour les Rameaux.
- **Commission Voiries/Urbanisme/... :**
  - Panneaux Lacroix :
    - Début des implantations des nouveaux panneaux à partir de la semaine prochaine.
    - Renouvellement des n° de rue en vert : en cours.
  - Réunion CCPC pour voiries avec les entreprises le 19/03 : compte-rendu par O. Dersoir.
  - Route du Ponceau : vu au point V.
  - PLU : Enquête publique du 17 avril au 19 mai.

**X. DIVERS**

- ⇒ CCID du 12 mars : compte-rendu
- ⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 22 avril 2021 à 20h ou 20h30.

Fin de séance à 23h05

Joseph JUGÉ	Séverine DERVAL	Sylvie BELLANGER (Excusée)
Lionel MOAL	Chantal JOUFFLINEAU	Samuel HOUILLOT
Adrien JONCHERAY	Mathieu FRÉMONT	Danièle GODET
Jacky LEPAGE	Guillaume BELOUARD (Excusé)	Christian BLAISE (Excusé)
Olivier DERSOIR	Cédric RIVRON (Excusé)	Christophe BOIS (Excusé)